

# Pêche 53

## ACTUALITÉS

2014 - N° 5



Revue de la Fédération Départementale  
de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne

[www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com)



<b>Éditorial</b> .....	p. 3	<b>Parcours carpe de nuit</b> .....	p. 31
<b>Biologie du Sandre (Sander lucioperca)</b> .....	p. 4 à 7	<b>Les dates d'ouverture 2014</b> .....	p. 32
<b>La question « épineuse » de l'entretien des berges de cours d'eau</b> .....	p. 8 à 11	<b>Alevinages des plans d'eaux fédéraux</b> .....	p. 33
<b>Open float tube « Attacks »</b> .....	p. 12 à 15	<b>Interdictions spécifiques</b> .....	p. 34
<b>Un parcours no kill truite labellisé passion dans le Nord-Est du département</b> .....	p. 16 à 19	<b>Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O.</b> .....	p. 35
<b>Sortie pêche 2014</b> .....	p. 20	<b>Procédés et modes de pêche autorisés/prohibés</b> .....	p. 36/37
<b>Les habitats piscicoles au sein des plans d'eau</b> .....	p. 22 à 25	<b>Plans d'eau</b> .....	p. 38
<b>Où va l'argent d'une carte de pêche</b> .....	p. 26	<b>Carte hydrographique</b> .....	p. 39
<b>La carte de pêche en 2014</b> .....	p. 27	<b>Les AAPPMA</b> .....	p. 41 à 67
<b>La Mayenne : cales de mise à l'eau, espace PMR et espace pêche</b> .....	p. 28/29	<b>Parcours « no kill » carnassiers sur la Mayenne</b> .....	p. 68
<b>Concours photo : la Mayenne au fil de l'eau</b> .....	p. 30		

Revue d'information de la Fédération de la Mayenne  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
78, rue Emile-Brault - 53000 LAVAL  
Tél. 02 43 69 12 13

peche.mayenne@wanadoo.fr - www.fedepeche53.com

Directeur de la publication : Jean Poirier  
Comité de Rédaction : J.-C. Ambroise, F. Angot, C. Beaumont,  
I. Guicheteau, R. Legeleux, E. Blin, M.-L. Piau, E. Pelé,  
Y. Pierre

Crédits Photos : Fédération 53, FNPF, V. Nowakoski,  
sauf avis contraire

Conception, réalisation :

LEB communication, Mayenne, 02 43 00 45 85

Tirage : 13 000 exemplaires - Tous droits de reproduction  
réservés à la Fédération des AAPPMA de la Mayenne



# Sommaire

# “ La pêche en Mayenne

## QUELLE RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE DEMAIN ??

Après plus de 10 ans sans modification notable de la réglementation et en connaissance de l'évolution des techniques de pêche, la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a estimé que le temps était venu de s'engager sur la voie d'une évolution réglementaire.

C'est dans ce sens qu'elle a lancé fin août, cette consultation auprès des pêcheurs d'AAPPMA. Les lignes directrices étant la volonté de développer le loisir pêche, le respect des espèces et des milieux.

Les pêcheurs mayennais se sont exprimés à travers ce questionnaire et la Fédération départementale a établi la synthèse des résultats transmis par les associations de pêche. À l'échelle nationale, l'année 2014 sera consacrée aux discussions avec le ministère de l'écologie, du développement durable et du logement en vue de la publication des actions réglementaires nécessaires, l'objectif étant de parvenir à une entrée en vigueur de ces textes en 2015. Des évolutions de pratique et de technique sont déjà portées par la FDPPMA de la Mayenne concernant la truite (parcours no kill truite sur le Teilleul, ouvert en 2014) et le brochet (parcours no kill carnassiers en partenariat avec l'AAPPMA, à Laval, ouvert en 2013).

Pour répondre au label parcours famille de la FNPF, deux sites sont identifiés et s'affichent comme des lieux privilégiés avec des pratiques de pêche adaptées à un public familial. Il s'agit du village vacances et pêche de Villiers Charlemagne et la base de loisirs de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine.

Amateurs de sensations fortes, je vous recommande aussi le carpodrome du bordage, propriété de la Fédération où la population de carpes est abondante, n'hésitez plus à vous offrir une partie de pêche mémorable. Autre nouveauté, des sorties grand public organisées et animées par la Fédération au cours de l'année avec au programme : la découverte et la sensibilisation des milieux aquatiques, le retour d'expérience de la reconquête de zones humides en faveur de la reproduction d'espèces piscicoles ou encore l'observation de cours d'eau en tête de bassin pour l'identification de frayères à truites.

Le réseau de nos dépositaires proposant l'achat de cartes de pêche par internet s'est bien développé mais des concertations sont à poursuivre pour moderniser encore le système de distribution actuel.

Je vous invite aussi à fréquenter notre site internet [www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com) où vous pouvez consulter toutes les informations concernant les pratiques de la pêche dans notre département et disposer d'informations pratiques sur les actions de la Fédération.

Enfin je remercie le comité de rédaction ainsi que nos différents annonceurs qui permettent cette édition pour une nouvelle et fructueuse année halieutique !!!

**Jean Poirier**

*Président de la Fédération*



Jean Poirier

Bonne saison de pêche au bord  
de nos rivières et plans d'eau mayennais



# Biologie du **Sandre**

(*Sander lucioperca*)



Le sandre est un poisson présent en Mayenne et recherché par de nombreux pêcheurs. C'est pourquoi il semble intéressant d'en savoir un peu plus sur cette espèce venue de l'Est.

## Caractéristiques et biologie de ce carnassier

Le sandre est caractéristique de la famille des *Percidés* avec notamment deux nageoires dorsales distinctes. Il possède à la fois certains caractères de la perche et du brochet comme l'évoque son nom scientifique (« lucio » pour le brochet et « perca » pour la perche).



Le corps est allongé, cylindrique, fusiforme et moins bossu que celui de la perche permettant une **nage rapide**. Sa tête est assez fine, longue avec une gueule bien fendue. Il a **deux paires de canines très développées** sur les mâchoires. Là encore, l'étymologie du nom est expliquée : « Sander » vient de l'allemand « zahn » signifiant « dent ».

Le sandre a un **œil très performant**. C'est le plus efficace des prédateurs chassant à vue en eau trouble et/ou profonde. En effet, l'œil est tapissé de cellules riches en pigments rétiniens lui assurant une adaptation en lumière faible avec une bonne activité crépusculaire. Par comparaison, d'autres poissons prédateurs tels que l'anguille et le silure ont une moins bonne vue et se servent surtout de leur odorat, ou de leur toucher via leurs moustaches.

Le dos du sandre est gris verdâtre, strié de rayures ou de marbrures verticales plus foncées. Les flancs sont plus clairs, gris argenté. La ligne latérale est bien marquée. Le ventre est blanc sauf pour celui du mâle en période de reproduction, qui a alors

une teinte plus sombre. On parle alors de **sandre charbonnier**. C'est le seul critère distinctif bien visible entre mâles et femelles. Le sandre peut atteindre jusqu'à 1,25 m pour certains spécimens. Les plus gros individus atteignent jusqu'à 15 kg.

La reproduction a lieu d'avril à juin dans une eau de 12° à 14°C. Les sandres mâles sont plus rapidement mûres que les femelles. On estime la maturité sexuelle des sandres mâles autour de 35 cm (2 ans) et de 40 cm pour les femelles (3 ans).

A cette période les mâles et les femelles se réunissent sur les hauts fonds ayant une profondeur jusqu'à deux mètres. Le mâle prépare un nid sur un fond propre de sable ou de gravier garnis de végétation courte parfois encombré de branchages immergés sur lequel seront déposés les œufs. Le sandre entretient le nid où sont déposés les œufs. Ce nettoyage des particules de vase qui se déposent est assuré par un courant créé par le battement de ses nageoires. Enfin, il protège le nid et les œufs fécondés, en devenant extrêmement agressif. Les attaques sont alors nombreuses à cette période de l'année.

Le sandre fréquente des eaux calmes et profondes et des eaux courantes à cours plutôt lent et présentant des zones profondes. Fuyant la lumière, **il affectionne les eaux libres au-dessus de hauts fonds durs, sans vase ni végétation**, ainsi qu'à proximité des rives riches en racines d'arbres et d'arbustes. Il peut également supporter des écarts de température importants, entre 0° et 26°C.

Les alevins se nourrissent de plancton, de macro invertébrés aquatiques (larves d'insectes) et de petits poissons à partir de deux mois. Les adultes sont piscivores. Leurs proies favorites sont des ablettes, goujons, petits gardons, ainsi que des petites écrevisses. **Le sandre se nourrit tout au long de l'année**, même en période de reproduction. Toutefois, il ne se nourrit pas quotidiennement.

## Une arrivée dans nos cours d'eau, non sans histoires

Historiquement, le sandre est absent de nos régions. En effet, ce poisson est typique de l'Europe centrale et orientale. Largement présent sur **le bassin versant du Danube**, il a progressivement colonisé



Mâle zébré - Dreissena polymorpha



le nord et l'ouest de l'Europe. Cela au début du XX<sup>e</sup> siècle et principalement à la faveur des canaux de navigation. **A partir des années 1950-1960, la colonisation du sandre se fait sur l'ensemble des grands bassins français**, notamment par le biais des introductions à vocation halieutique. Les associations de pêche trouvent ainsi avec le sandre un bon moyen de pallier à la raréfaction d'un autre carnassier, le brochet.

Lors de son introduction dans les cours d'eau, notamment du bassin de la Loire, quelques interrogations se sont posées au sujet du sandre. En effet, l'apparition d'un nouveau carnassier dans les plans d'eau et cours d'eau a eu pour conséquence dans certains endroits **la raréfaction des proies** (brèmes) et un **déséquilibre dans les populations** (compétition interspécifique).

L'introduction du sandre dans les cours d'eau a également eu pour effet l'apparition d'une maladie chez les cyprinidés, **la bucéphalose**. Celle-ci est causée par un ver parasite dont le développement se déroule en plusieurs stades au sein de plusieurs organismes. Ce parasite se trouve sous forme adulte dans le tube digestif du sandre. Le poisson est alors considéré comme porteur sain de la maladie. Les œufs libérés du parasite se développent au sein de mollusques bivalves (Moule zébrée – *Dreissena polymorpha*) avant que le dernier stade de développement ne contamine les cyprinidés. L'infection par le parasite cause **une forte mortalité chez les cyprinidés**. L'apparition conjointe du sandre et de la moule zébrée dans les eaux ont favorisé la propagation de la maladie.

Toutefois, malgré ces constatations observées lors de l'introduction du sandre dans nos cours d'eau, il semblerait qu'à l'heure actuelle il y ait **plus de points positifs que négatifs**. En effet, le brochet étant en nette régression due à l'artificialisation des cours d'eau, le sandre est venu « équilibrer » les eaux françaises en carnassiers.

## La pêche du sandre

Sur notre département, le sandre est surtout présent sur les rivières de la Mayenne et de l'Oudon. On le retrouve également dans de nombreux plans d'eau tel que le lac de Haute Mayenne, le plan d'eau de la Courbe, l'étang du Gué de Selle ou encore le lac de la Rincerie. Du fait de la raréfaction du brochet (disparition des zones humides, surpêche), **le sandre est**

un carnassier de plus en plus recherché par les pêcheurs. Les techniques de pêche du sandre peuvent être équivalentes à celles employées pour le brochet. Il mord aux poissons morts, aux vifs ou aux leurres animés par le pêcheur. En général, l'utilisation de ligne en tresse est recommandée afin de mieux ressentir les touches qui peuvent parfois être discrètes.



La réglementation nationale pour le sandre sur la taille légale de capture est de 40 cm minimum. Cela permet au sandre de pouvoir se reproduire au moins une fois puisque le sandre est mature à cette taille que ce soit pour les mâles ou les femelles. En Mayenne, **une réglementation supplémentaire existe afin de protéger les sandres lors de leur reproduction.** En effet, comme on l'a vu précédemment, le sandre est particulièrement agressif et donc vulnérable pendant cette période. En aval des barrages et écluses, zones de reproduction préférentielles car le substrat n'est pas recouvert de vase et de limons, la pêche est ainsi règlementée. **Du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au dernier vendredi du mois de mai,** c'est-à-dire lorsque le sandre protège son nid, **les techniques susceptibles de capturer un sandre** (pêche au vif, aux leurres, au ver manié entres autres) **sont interdites 200 à 300m en aval des barrages et écluses.** Cela est valable des rives mais aussi à bord d'une embarcation. Pour avoir des renseignements supplémentaires sur la réglementation de la pêche en Mayenne, vous pouvez consulter la rubrique correspondante sur le site Internet de la Fédération de Pêche :

[www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com)

## Bibliographie

- **Bruslé J., Quignard J-P (2001)** - *Biologie des poissons d'eau douce européens* - Editions TEC & DOC.
- **Goubier J. (1997)** - *Nourriture du sandre* - Bulletin français de pêche et de pisciculture. P. 77-79.
- **Keith P., Persat H., Feunteun E., Allardi J. (2011)** - *Les Poissons d'eau douce de France* - Biotope Editions.
- **Lambert A. (1997)** - *Introduction de poissons dans les milieux aquatiques continentaux : « Quid de leur parasites ? »* - Bulletin français de pêche et de pisciculture. P. 323-333.
- **Poulet N. (2004)** - *Le Sandre (Sander lucioperca), biologie, comportement et dynamique des populations en Camargue.* Thèse de l'Université de Toulouse III, 300 p.

# La question « épineuse » de **l'entretien** des berges de cours d'eau

**Intervenir** de façon cohérente sur la végétation des berges de cours d'eau est souvent une question complexe selon les usagers, à laquelle les gestionnaires tentent de répondre. L'objectif de **maintien des milieux aquatiques de qualité** est l'une des principales motivations des acteurs.



Aujourd'hui, les berges de cours d'eau peuvent être entretenues par les **propriétaires riverains**, par les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (**AAPPMA**) ou encore par les **collectivités territoriales**. Ces dernières portent des projets plus ambitieux et coordonnés à l'échelle du bassin versant.

La **restauration** consistera à intervenir après une grande période d'abandon tandis que **l'entretien** permettra d'assurer des actions régulières pour pérenniser les investissements lors de la restauration. Il est important de faire ces distinctions, notamment dans les programmes pluriannuels d'entretien suivis par les collectivités.

## La légitimité d'intervention des acteurs

### • Les propriétaires riverains

La propriété et l'entretien de la berge au milieu du lit du cours d'eau, relèvent de la personne à qui appartient le terrain jouxtant le cours d'eau (*article L.215-2 du Code de l'environnement*). **Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau** (*article L.215-14 du code de l'environnement*) selon des règles particulières.

### • Les collectivités territoriales

Du fait que les collectivités territoriales interviennent en majorité sur les terrains privés, la prise en charge de l'entretien nécessite une procédure administrative obligatoire et



préalable, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Par l'article L.211-7 du code de l'environnement, **les collectivités sont habilitées pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux (dont l'entretien) présentant un caractère d'urgence.**

- **Les AAPPMA**

Par l'article L.432-1 du code de l'environnement, **tout propriétaire d'un droit de pêche, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.** A cet effet, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique. En contrepartie, cette dernière exerce gratuitement le droit de pêche pendant la durée de la prise en charge de cette obligation.

Berge protégée par des racines.

## **Actions AAPPMA**

Une vingtaine d'AAPPMA se mobilisent annuellement pour l'entretien des berges de cours d'eau. La FDPPMA leur apporte une subvention en fonction du linéaire entretenu et de la densité de la végétation rencontrée.

Pour ex : Ahuillé, Alexain-Martigné, Argentré, Bourgon, Cossé-le-Vivien, Châtillon-sur-Colmont, Entrammes, Craon, Congrier, Cuillé, Mayenne, Javron-les-Chapelles, Parné-sur-Roc, Renazé, Voutré...

## **Le saviez-vous ?**

### **Le bois est favorable au bon fonctionnement du cours d'eau**

Le processus de **décomposition du bois** (à partir d'embâcles<sup>1</sup>, accumulation de feuilles, branchages...) s'effectue grâce à l'action de champignons, d'invertébrés « spécialisés » et aussi de bactéries. Il permet la transformation de matière organique en matière minérale. Cette matière organique est importante dès lors que le lit présente une rugosité (substrat, faciès diversifié...) et de la ripisylve<sup>2</sup>. **C'est grâce à cette matière organique que des invertébrés et aussi certaines espèces piscicoles s'installeront.** Pour cette raison, il est donc important pour un cours d'eau de présenter des habitats variés.

1. Embâcle : Accumulation de bois obstruant le cours d'eau.

2. Ripisylve : boisement en bordure de cours d'eau.



Alternance d'ombrages sur la rive et l'embâcle.

## Identifier des objectifs avant la mise en œuvre d'un chantier

Actuellement, certains acteurs participent en accord avec les propriétaires riverains à des actions de gestion de la végétation de berges. Il convient malgré tout d'être vigilant pour mener à bien le chantier. En effet, **l'intervention sur la végétation nécessite des objectifs clairs**. La réalisation ne doit pas simplement s'afficher dans l'objectif de supprimer les arbres ou les embâcles. Chaque action doit permettre un gain sur le fonctionnement de l'écosystème ou anticiper une problématique particulière (ex : chute d'un arbre, dégradation de berges...).

Pour rappel, **la végétation rivulaire** apporte de nombreux rôles au cours d'eau en :

- fixant le sol par son système racinaire
- protégeant les berges contre l'érosion (réduction de la vitesse de l'écoulement)
- apportant un gain sur la diversité biologique (habitats piscicoles...) et paysagère du milieu
- fixant et filtrant des molécules polluantes

## Quelques recommandations pour mener un chantier

### - Encourager une intervention sur des linéaires homogènes

Lors de constat de linéaires de ripisylve homogène (même essence, même âge...), il est important d'intervenir afin de retrouver la fonctionnalité de la ripisylve par rajeunissement des arbres. Cette action contribuera à assurer la stabilité de la cépée<sup>3</sup> ou de l'arbre pour le maintien de berges et à diversifier la strate<sup>4</sup> arbustive et arborée. De plus, ces opérations permettront des alternances entre secteurs ensoleillés et ombragés, profitables à la vie biologique du cours d'eau.

### - Gérer les arbres morts ou dépérissants

Les techniques à utiliser consisteront à faire des coupes préventives afin de limiter des risques trop importants liés à la création d'embâcles pouvant perturber les conditions d'écoulement. Il pourra être privilégié de l'élagage, de l'abattage ou encore des tailles spécifiques en forme de « têtards ». Cette taille, consistant à couper la partie supérieure de l'arbre, est à privilégier sur des frênes et des saules et permet de maintenir une structure biologique ou paysagère.

### - Encourager l'abattage des peupliers en bordure des cours d'eau

De nombreuses plantations linéaires ont été réalisées dans les années 80-90. La conséquence est une banalisation des berges de cours d'eau.

En effet, le système racinaire du peuplier n'apporte pas les avantages d'un système



Coupes à blanc à évier

3. Cépée : ensemble de troncs issus d'une même souche.

4. Strate : niveau de la végétation (ex : niveau herbacé, niveau arbustif, niveau arboré...).

racinaire d'essences spécifiques des bords de cours d'eau (frêne, saule, aulne...) du fait que celui-ci est très superficiel. Ainsi il n'apporte aucune protection de berges et conduira même à sa dégradation par basculement de l'arbre lors de tempêtes.

Remarque : Il est bien évident que la plantation de peupliers est à proscrire pour les raisons évoquées précédemment. Il convient d'encourager les plantations d'essences adaptées.

### - Proscrire la coupe à blanc

Certains propriétaires associent l'entretien à une coupe à blanc (coupe rase). Cette action est très préjudiciable aux milieux aquatiques et est à l'origine de dysfonctionnements caractéristiques : réchauffement de l'eau, banalisation des milieux et des habitats, perte de la biodiversité... En effet, ces coupes extrêmes ne sont pas adaptées à la vie biologique.

### - Ne pas procéder au retrait systématique des embâcles

Ponctuellement, les embâcles contribuent sur le cours d'eau à diversifier les écoulements et enrichir les habitats aquatiques par création de mouilles. Ils doivent être considérés comme des caches à poissons et à ce titre, contribuent au cycle de vie de certaines espèces. C'est pour cette raison, qu'il convient de les maintenir, à condition toutefois de s'assurer de leur stabilisation même lors de fortes crues.

Aussi, selon les gabarits de cours d'eau, les embâcles peuvent provoquer des déséquilibres sur le profil du cours d'eau (ex : érosion accélérée...) et avoir d'autres impacts préjudiciables. (ex : inondation).

### - Encourager à une valorisation des produits de coupe

Il convient de valoriser les produits de coupe du bois issus de l'élagage, de l'abattage ou du recépage. Concrètement, le bois est à débiter en bûches afin de l'utiliser comme bois de chauffage par le propriétaire riverain.

Certains branchages peuvent servir à la réalisation de techniques végétales de protection de berges. Pour le reste, il est possible de procéder à leur valorisation à l'aide d'un broyeur à végétaux ou d'une déchiqueteuse à bois. Les produits déchiquetés ou copeaux peuvent être utilisés pour des installations de chauffage adéquates tandis que les broyats peuvent servir de pailles.

**Pour rappel :** Selon le règlement sanitaire départemental le brûlage des déchets végétaux en plein air est interdit.

Ainsi, **gérer la ripisylve** d'un cours d'eau nécessite une certaine coordination et des échanges avec les différents acteurs concernés pour une approche globale. **C'est dans ce sens que peut vous accompagner la Fédération de la Mayenne pour la pêche.**





Organisé par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le club Esprit Leurre 53, avec l'appui de l'AAPPMA de Changé, cet open a rassemblé 25 compétiteurs venus s'affronter sur la rivière la Mayenne, entre les barrages de « Belle Poule » à Changé et celui de « Bootz » à Laval.

Après le pointage des compétiteurs et le traditionnel café-croissant d'accueil, c'est sous le soleil qu'a été expliqué le règlement du concours.

Le coup d'envoi a été donné à 10h pour une manche de 8h de pêche consécutive.

Pour cet open, une espèce était comptabilisée en sus des traditionnels brochets, sandres, perches, et silures... à savoir le chevesne. Ce détail s'est révélé d'une extrême importance à l'heure du classement...

Pour beaucoup, le choix s'est porté sur les courants à proximité du barrage.

Au même moment, la 4<sup>ème</sup> édition de la manifestation ATTACKS, organisée par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ouvrait ses portes au public. Les visiteurs, nombreux, ont pu découvrir tout l'univers de la pêche loisir à travers différents ateliers. Les démonstrations de pêche aux leurres en bassin, les initiations au lancer spinning et casting, le simulateur de pêche, ou la découverte du milieu aquatique ont eu un beau succès. Les stands des clubs de pêche locaux comme les pêcheurs à la mouche, le groupement carpe 53, le CD 53 pour la pêche au coup de compétition, ou encore Esprit Leurre 53, coorganisateur de l'open float tube ont également connu une belle affluence.



Pendant que jeunes et adultes découvraient les différents stands, sur l'eau, les choses se compliquaient au fur et à mesure que la température montait.

En effet, comme attendu, la pêche s'est avérée très compliquée. Quelques poissons montèrent aux float tubes ici ou là mais très peu permettaient de rentrer dans les points. En fin de matinée, les premiers échos de poissons maillés arrivaient au PC. Une perche de 28,5 cm venait d'être validée.

L'après midi fut à l'image de la matinée, beaucoup de poissons sortis mais très peu de maillés. Sandre, brochet, et perche ont gratifié les compétiteurs de touches mais il manquait toujours les quelques centimètres qui aideraient à se classer. Au total, plus de 60 poissons ont été pris, avec une bonne majorité de sandres.



Quelques temps avant la fin de la manche, la majorité des float tubes ont entrepris la descente de la rivière pour se rapprocher de la mise à l'eau. Cette descente s'est accompagnée pour certains d'un changement de stratégie. Dans le même temps, plusieurs silures ont été tentés par les leurres des compétiteurs, mais là aussi tout le monde a joué de malchance... 2 décroches, et un poisson sorti... mais non maillé.

Malgré tout, certains tirèrent leur épingle du jeu en toute fin de manche.



Alain DUVERGER a pris un sandre de 47,5 cm à la pile du pont de Changé, au pied de la mise à l'eau. Julien HIMBERT a probablement le record de prises sur la journée puisqu'il totalisera 10 poissons malheureusement tous non maillés. Philippe BENOIST, vainqueur de la première date de ce championnat national à la Vourais (85), connaît une journée difficile, mais lui aussi en fin d'épreuve a pris consécutivement 2 chevesnes de 42 et 47,2 cm... lui donnant la première place de l'open !



Le podium est complété à la 2<sup>ème</sup> place par Jonathan CAVIEZEL avec 2 sandres, et sur la 3<sup>ème</sup> marche François CESBRON qui validera un sandre et une perche. Le trophée du meilleur club reviendra à l'association Anjou Pêche Sportive d'Angers.

Une journée difficile pour les pêcheurs mais, aux dires de tous, un bon moment passé sur l'eau et un très bon accueil du public face à ces engins flottants... et c'est peut être cela le principal...

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à l'open et à la manifestation ATTACKS, que ce soit les compétiteurs qui ont fait le déplacement, les bénévoles et salariés de la Fédération de pêche de la Mayenne, les membres de l'AAPPMA de Changé et du club Esprit Leurres 53 pour l'organisation, Antoine SOKOLOFF et Emeric GAUVIN, guides de pêche, pour les animations sur le bassin, et également les sociétés Navicom, Delalande, Ultimate Fishing, Rapala, Florida Field, Pure Fishing, Fiiish, Illex, et le magasin Laval Pêche pour les dotations sur l'open ou sur le fonctionnement des ateliers ATTACKS, et pour leur soutien sur ces 2 événements majeurs de notre département.

Encore un très grand merci à tous, et à l'année prochaine !



# Un parcours **no kill** truite labellisé **passion** dans le Nord-Est du département

**NOUVEAUTÉ EN 2014**



En s'appuyant sur la forte richesse de la biodiversité de la vallée de la Mayenne et du Teilleul, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé auprès du Conseil général de la Mayenne le développement d'un partenariat conduisant à la mise en place d'un parcours no kill truite. Ce parcours de 3.6 km de berges sur le Teilleul accessible dès l'ouverture de mars 2014, devrait bénéficier du label Passion, label développé par la Fédération Nationale de pêche en France (FNPF) dans le cadre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche.

## Motivations de la Fédération de pêche ?



Le parcours est situé sur un affluent de la Mayenne, en tête de bassin versant, en aval du Bois de Triage. **Cette rivière du Teilleul appartient à l'Espace Naturel Sensible de la vallée de Saint-Calais-du-Désert** de 186 hectares, propriété du Conseil général. Celui-ci œuvre pour une politique de préservation et de valorisation de ce milieu par conservation de sa richesse biologique... **Ce projet de parcours no kill truite s'intègre totalement aux attentes et aux gestions mises en œuvre sur ce territoire** puisque les potentialités de reproduction et d'accueil de la truite sont particulièrement intéressantes.



Ainsi, le **partenariat** entre Fédération de Pêche / AAPPMA la Gaule Calaisienne et le Conseil général, développé pour ce projet permet de :

- contribuer à valoriser et protéger l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de la Mayenne intégrant une pratique de pêche respectueuse du poisson,
- préserver le cycle biologique de l'espèce truite *Salmo trutta* particulièrement sensible,
- fidéliser les pêcheurs et conquérir de nouveaux publics respectueux d'un milieu naturel,
- proposer des aménagements (actions légères sur la ripisylve, actions de protection de berges, aménagements facilitant l'accès du pêcheur...) respectant le milieu naturel,
- promouvoir un parcours labellisé passion pour en faciliter la communication et l'animation.

## C'est quoi un Espace Naturel Sensible ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) se définit comme un milieu :

- présentant un fort intérêt ou une fonction biologique ou paysagère,
- fragile ou menacé incitant à sa préservation,
- faisant l'objet de mesures de protection et de gestion,
- présentant des richesses naturelles remarquables.

Par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 30 juillet 2003, **chaque Conseil général a la possibilité de mettre en place une politique de protection**, de gestion et d'ouverture de ces espaces afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

En Mayenne, ce sont 18 ENS qui sont identifiés et protégés à l'échelle locale. Pour exemple : la Corniche de Pail à Pré-en-Pail, les prairies humides de Brée, les coteaux de la Galardière à Ballée, le lac de Haute Mayenne à Saint-Fraimbault-de-Prières...



## Pourquoi le soutien de la FNPF ?

Du fait de l'évolution de la société, la reconquête de pêcheurs et la fidélisation d'un public sont les priorités de la FNPF. **C'est pourquoi, la FNPF souhaite promouvoir une politique permettant la mise en valeur des parcours de pêche**, par l'émergence de parcours spécifiques facilitant la promotion et la communication par l'attribution de labels. Son **soutien technique et financier** est donc apporté à chaque projet de ce type.

### Objectifs et détails du projet

La proposition de **développement du parcours pêche** répond à plusieurs objectifs :

- **préserver la population de truite fario** par remise à l'eau obligatoire de toutes les truites capturées (no kill),
- proposer une gestion patrimoniale,
- **améliorer le potentiel de recrutement** du cours d'eau du Teilleul par maintien de géniteurs potentiels et permettre de jouer le rôle de réservoir biologique pour la rivière la Mayenne.

Pour permettre une meilleure approche du projet et définir les actions à mettre en place, des états des lieux ont diagnostiqué l'état actuel du milieu (état de la ripisylve, état des berges, habitats piscicoles...) mais aussi de définir l'état de la population piscicole en place par inventaires en octobre 2013.

### Prêt pour l'ouverture 2014 !

**Afin de promouvoir l'accueil du pêcheur** sur ce parcours labellisé dès la prochaine ouverture des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, les berges du cours d'eau feront l'objet de quelques aménagements validés par le Conseil général de la Mayenne et de la Fédération de pêche pour la **valorisation patrimoniale et halieutique du site** (balisage du parcours, restauration de berges, aménagement, intervention légère sur la ripisylve, retrait de certaines clôtures pour repositionnement...).



# Bienvenue Parcours No Kill Truite Rivière du Teilleul

Commune de Saint-Calais-du-Désert



## Sur ce parcours de 3.6 km de berges, situé en aval du Bois de Tréage

Le cours d'eau du Teilleul, affluent de la Mayenne se définit comme une rivière courante d'une largeur de 4m où se succèdent radiers et plats courants.

Le lit du cours d'eau est particulièrement riche de blocs, de pierres ou de sable.

Les berges sont occupées ponctuellement par des héliophytes et majoritairement par une ripisylve clairsemée à dense tout le long du parcours.

## En faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La vallée de Saint-Calais-Du-Désert est inscrite au titre des ENS par le Conseil général depuis 2008. Ce site de 186 hectares est situé en tête du bassin versant de la Mayenne comprenant l'affluent du Teilleul. Le département y conduit une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels.



Pour pouvoir protéger la pêche, nous avons créé des itinéraires de pêche de qualité. Ces itinéraires sont agréés par le Préfet et la Préfecture de Maine-Anjou.

## Quand pêcher ? Et quelles espèces ?

Je peux pêcher ces espèces entre le 2<sup>ème</sup> samedi de Mars et le 3<sup>ème</sup> Dimanche de Septembre

### Truite fario



Modes de pêche spécifiques et remise à l'eau obligatoires

### Vairon



### Saïon



### Loche franche



### Chabot



### Épave



### Troïseux de Castelnau



Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques. Intention de la réintroduire dans le milieu naturel

## La vallée du Teilleul recense de nombreuses espèces aux qualités remarquables



Le coréobryste anvers



Le martin pêcheur



L'émérillon royale



Le poisson des marais

Ce parcours fait l'objet d'une réglementation particulière (se référer à l'arrêté permanent) :

- application de la réglementation spécifique de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole : ouverture du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre,
- pêche autorisée aux leurres artificiels avec une seule canne tenue à la main,
- pêche autorisée au vairon,
- pêche à la mouche,
- remise à l'eau obligatoire de toutes les truites quelque soit leur taille,
- hameçons sans ardillons ou avec ardillons écrasés obligatoire.

## Vers d'autres labellisations de parcours de pêche !

D'autres parcours de pêche devraient également être labellisés sur des plans d'eau au cours des prochaines années par la Fédération de pêche et la FNPF. Pour 2014, 2 sites sont visés pour répondre au label Parcours famille et s'affichant comme être des sites privilégiés et aux conditions de pratique de pêche facilitées et adaptées à un public familial : le village vacances et pêche de Villiers-Charlemagne ou encore le site de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine.



# LES milieux aquatiques

Sorties découverte  
gratuites 2014

Découvrir



Reconnaître



Respecter



24 Mai

Étang du Gué de Selle à Mézangers

21 Juin

Zone humide à Ménéil

24 Septembre

Zone humide et rivière à Cossé-le-vivien

19 Décembre

Ruisseaux à Fougerolles du Plessis

Comment ces milieux fonctionnent ?

Pourquoi les protéger ?

Quels sont leurs rôles ?

Quels poissons les fréquentent ?



Informations et inscriptions

02 43 69 12 13

**SARL PHILIPPE REMON**

**TRAVAUX AGRICOLES**

La Charmille  
53260 PARNÉ-SUR-ROC

Tél. 02 43 98 01 68

[sarl.remon.ph@wanadoo.fr](mailto:sarl.remon.ph@wanadoo.fr)

Battage - Pressage - Fauchage  
Ensilage - Élagage...

**- Michel BIGOT -**

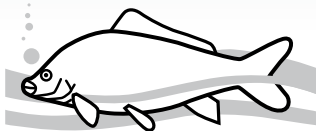
**Produits piscicoles  
SARL**

**02 41 32 82 47**

Bouhourderie  
49330 MIRÉ

**02 43 07 46 57**

Vent d'Est  
53360 ST-SULPICE



*Négoce de tous poissons  
d'eau douce*

Pêche d'étangs et lacs  
Pêche sélective - Conseil

Livraison toutes distances par camions  
spéciaux aménagés

[www.bigot-pisciculture.fr](http://www.bigot-pisciculture.fr)

**EURO PÊCHE**

*Bienvenue  
dans le plus grand  
réseau de pêche*

**LAVAL**

550 m<sup>2</sup> pour  
partager notre passion

**La pêche**



**DES CONSEILS SUR TOUTES LES TECHNIQUES**

**MAGASIN OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI**  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

76 av. de Paris (Rte de Rennes) 53940 Saint-Berthevin  
Tél. 02 43 91 19 99 - Fax 02 43 26 25 36

**NOUVEAU**



**MAGASIN OUVERT  
DU MARDI AU SAMEDI  
DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H**

Impasse André-Marie Ampère  
53100 Mayenne  
Tél. 02 43 04 80 66

# Les habitats piscicoles au sein des plans d'eau

La Mayenne est le département où la densité de plans d'eau est la plus forte dans la région des Pays de la Loire avec 1,12 plan d'eau par km<sup>2</sup>. Ces étendues d'eau sont des espaces où de multiples enjeux coexistent. La faune et la flore s'y développent avec parfois des espèces inféodés à ces milieux. L'homme y pratique certains loisirs tels que la chasse, la pêche ou encore la baignade, des activités économiques ou certains usages en dépendent également comme par exemple la pisciculture, l'irrigation, le soutien d'étiage. Si les activités autour des plans d'eau sont diverses c'est parce que les plans d'eau sont variés.

## Qu'est-ce qu'un plan d'eau ?

Un « plan d'eau » est une expression générique destinée à décrire **une étendue d'eau douce** continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Les plans d'eau peuvent avoir une stratification thermique. Mais quelle est la différence entre une mare, un lac, un étang, ou encore une retenue ? Les définitions ne sont pas forcément claires à ce sujet. La surface, la profondeur de l'étendue d'eau vont nous guider à nommer ici un lac, là une mare. Pour autant, aucun critère réellement bien défini n'existe actuellement. Il est toutefois intéressant de distinguer deux grandes catégories de plans d'eau en fonction de leur origine, qu'elle soit naturelle ou artificielle. **Les plans d'eau naturels** sont issus de phénomènes naturels divers indépendamment de l'action humaine.

A l'inverse, **les plans d'eau artificiels** ont été créés par l'homme pour un ou des usages. On peut citer parmi ceux-ci les mares de ferme, les retenues d'irrigation, les réservoirs d'eau potables, etc. Ils peuvent être vidangeables ou non. Les étangs, par exemple, sont la plupart du temps liés à la production piscicole. La



*Plan d'eau de Bals.*





Black Bass.

morphologie du plan d'eau, de faible profondeur avec une pente assez douce, et la notion de vidange de celui-ci sont quasiment indispensables. L'alimentation des plans d'eau peut se faire par un cours d'eau ou par ruissellement du bassin versant. L'alimentation par la nappe phréatique peut dans certains cas être importante.

## Structuration du peuplement piscicole d'un plan d'eau

La composition du peuplement piscicole d'un plan d'eau n'est pas le fruit du hasard. Différents facteurs environnementaux entrent en compte. Il s'agit notamment de la qualité de l'eau (minéralisation), de la morphologie de la cuvette (plus ou moins profonde et évasée, cela est particulièrement le cas pour les plans d'eau naturels), des habitats disponibles (blocs, graviers, végétation, vase) ainsi que des relations entre espèces (compétition, prédation). A cela peut se rajouter l'effet des introductions effectuées par l'homme.

**Le peuplement des plans d'eau est fortement influencé par les facteurs environnementaux** qui ont un rôle structurant important, que ce soit dans les retenues artificielles ou dans les lacs naturels. La position dans le bassin versant (altitude, température, hydrologie, activités humaines), l'âge du plan d'eau (ainsi que la vitesse de son vieillissement) et la profondeur ont une importance toute particulière. Il est aussi observé que le type et l'évolution des plans d'eau rejoignent dans leurs grands traits la zonation décrite par **Verneaux (1981)** que l'on peut observer sur les cours d'eau (zones à truites, ombres, barbeaux puis brèmes d'amont en aval).

Du point de vue d'un gestionnaire de plans d'eau, de nombreux paramètres ne sont pas ou peu maîtrisables tels que l'origine ou la situation du plan d'eau dans le bassin versant. En revanche, on peut agir sur la qualité du peuplement piscicole en travaillant **sur les habitats présent dans le plan d'eau.**

## De nombreux liens entre habitats et espèces

Les habitats piscicoles sont multiples et parfois spécifiques à l'espèce ciblée ou encore à la période du cycle de vie à laquelle on s'intéresse. Néanmoins, toutes les espèces piscicoles ont besoin de **zones de reproduction, de refuge et d'alimentation.** Plus un plan d'eau est diversifié (en termes de végétation aquatique, de végétation en berge, de fragmentation des





Sandre

berges, de substrats plus ou moins grossiers, de profondeur variable, etc.) plus il sera favorable au développement d'une multitude d'espèce et en abondance.

Par exemple, le gardon est un poisson qui va avoir besoin d'un substrat de **plantes immergées** ou de **galets** pour se reproduire.

Pour se nourrir les alevins vont rechercher du phytoplancton, et les adultes des invertébrés, du phytoplancton ou du zooplancton.

Ces différentes espèces doivent trouver une diversité de milieux pour se développer. Les gardons vont être prédatés par les perches. Afin de se protéger

les **souches** et **arbres morts** sont des abris pour les gardons vis-à-vis des prédateurs. Les assemblages de blocs minéraux peuvent aussi remplir le même rôle. Les perches vont se reproduire sur des **branches** ou **racines immergées**. Au bout de la chaîne alimentaire, le brochet va se nourrir des perches et autres poissons du plans d'eau. Caché dans les **nénuphars** pour

surprendre ses proies, il va avoir besoin de **végétation herbacée** proche des rives pour se reproduire. Autre carnassier des plans d'eau, le sandre va lui rechercher

des zones plus profondes et va nécessiter un substrat de **sable** ou de

**gravier** garnis de végétation courte parfois encombré de branchages immergés. Avec cet exemple rapide d'une chaîne alimentaire simple, on s'aperçoit de la diversité d'habitats et de milieux nécessaire au fonctionnement d'un plan d'eau. Branchages, racines, plantes aquatiques, graviers, sable, tous ces éléments sont indispensables.



Plan d'eau

### Une démarche de diagnostic en Mayenne

Depuis 2013, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'intéresse aux plans d'eau dont elle a la gestion dès 2013. Ces plans d'eau ont pour la plupart **un fort enjeu halieutique**. Afin de répondre aux attentes des pêcheurs fréquentant ces milieux il est primordial que la population piscicole présente soit abondante et si possible diversifiée. Pour cela la Fédération de pêche va initier un



Paire de perches



état des lieux et un **diagnostic des habitats piscicoles** des plans d'eau afin de connaître le potentiel de chaque plan d'eau.

Pour cela, des visites de terrain vont être réalisées en profitant des vidanges totales ou partielles de certains plans d'eau en automne et/ou hiver 2013-2014 (La Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine, la Fenderie à Deux-Evailles, Les Erveux à Villiers-Charlemagne). Ces visites techniques auront pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Existe-t-il des habitats présents ?
- De quels types sont-ils ?
- Sont-ils fonctionnels ?

Pour cela, la végétation de berge, les embâcles, les fosses, les blocs mais aussi les arbres morts et souches présents seront recensés. Une cartographie de chaque plan d'eau permettra de définir l'état du milieu. En fonction de ce diagnostic, des propositions d'actions pourront être faites afin de gérer et d'améliorer le fonctionnement des plans d'eau gérés par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La démarche prendra du temps avant de voir les effets sur les populations piscicoles, mais nous communiquerons régulièrement sur l'avancée de ce projet qui, espérons-le, augmentera **l'attractivité de nos plans d'eau** auprès des pêcheurs.

## Bibliographie

- **Argillier C, Pronier O, Irz P, Molinier O (2002)** - *Approche typologique des peuplements piscicoles lacustres français. II. Structuration des communautés dans les plans d'eau d'altitude inférieure à 1 500 m.* - Bulletin français de la pêche et de la pisciculture 365/366 : 389-404.
- **Bruslé J., Quignard J-P (2001)** - *Biologie des poissons d'eau douce européens* - Editions TEC & DOC.
- **Keith P., Persat H., Feunteun E., Allardi J. (2011)** - *Les Poissons d'eau douce de France* - Biotopie Editions.
- **SANDRE (2005)** - *Description des données sur les plans d'eau* - Système d'Information sur l'Eau. Version 1 - [http://sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/pla/2005-1/sandre\\_presentation\\_PLA\\_2005-1.pdf](http://sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/pla/2005-1/sandre_presentation_PLA_2005-1.pdf) - Consulté le 06/11/13.
- **Schlumberger O (2005)** - *L'état piscicole des lacs naturels de basse altitude - Espèces caractéristiques et critères d'évaluation du peuplement.* - Ingénieries n° 42, mai 2005, 12p.
- **Trintignac P, Cotineau-Lhuillier J, Brisard J-F (2008)** - *Evolutions géographiques et sociales des étangs et autres plans d'eau artificiels dans la région des Pays de la Loire* - SMIDAP, 75p.

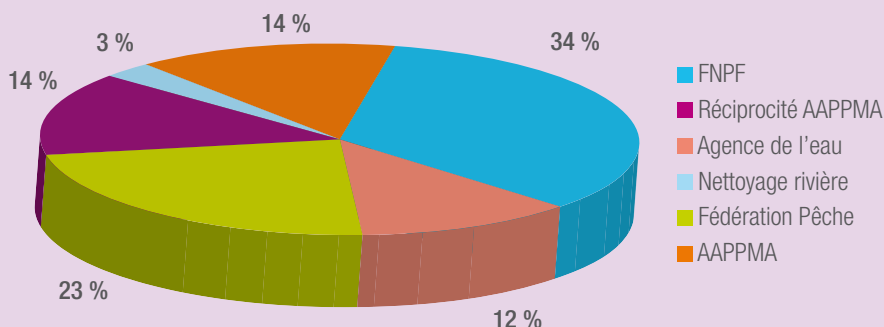


# Où va l'argent d'une carte de pêche

## A quoi sert une carte de pêche ? L'eau est à tout le monde...

- Les droits de pêche (berges, rives) appartiennent soit à l'État (rivières navigables) soit à des propriétaires riverains (rivières, étangs) auxquels les associations agréées de pêche de protection du Milieu Aquatique louent ce droit pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir. Une partie de votre carte de pêche permet donc cette location.
- Une partie de votre carte de pêche permet de garantir le fonctionnement d'un réseau d'information, de communication et de surveillance du territoire français.
- Enfin, une partie de votre carte de pêche permet aux AAPPMA et aux FDPPMA des missions d'intérêts général confiées par la loi (entretien, restauration, gestion des rivières, loisir pêche...).

## Répartition d'une carte de pêche majeure



## Répartition de la part Fédération Pêche sur une carte majeure

- Restauration milieu aquatique
- Empoisonnement rivières et plans d'eau fédéraux
- Baux de pêche
- Promotion loisir pêche
- Salaires et charges
- Fonctionnement
- Investissements

# Concours **photo** : la Mayenne au fil de l'eau

Vous aimez la pêche et la photo ?

Vous connaissez un joli coin au bord d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un plan d'eau mayennais ?

N'hésitez plus, participez à notre concours, votre photo sera peut-être sélectionnée pour faire la couverture de la prochaine revue! Et nous vous offrons votre carte de pêche 2015.

Vous trouverez le règlement détaillé du concours en vous adressant directement à la Fédération de pêche de la Mayenne ou en vous rendant sur notre site internet ([www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com)).

A vos objectifs !!!



**Spécialiste toutes pêches**

**LAVAL**

60, rue Emile-Brault

**02 43 98 58 92**



**Carnassier**  
**Truite**  
**Carpe**  
**Leurre**  
**Coup**  
**Mer**

**ALTERNATIF**  
**PECHE LAVAL**

**TRUITE POUR LE REPEULEMENT**  
*(livraison assurée)*

**TRUITE POUR CONSOMMATION**  
**TRUITE FUMÉE**



**C. RÉMON** S.A.R.L.

**PISCICULTURE DE L'OUETTE**

21, rue de la Vequerie  
**53260 PARNÉ-SUR-ROC**

Tél. 02 43 98 02 86

Fax 02 43 98 08 44



# PARTIES DE COURS D'EAU OU PLANS D'EAU AUTORISÉS À LA PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe est autorisée à toute heure du jour et de la nuit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre dans les parties de cours d'eau ou plans d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie définis dans le tableau ci-dessous. Toutefois, plus d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée. **Pour la pratique de la pêche de la carpe de nuit, seuls les amorces et appâts végétaux sont autorisés.**

**1** Sur la rivière « La Mayenne » du côté du chemin de halage, dans les zones suivantes :

Zone	Localisation	Rive	Commune
1	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 2 (Saint-Baudelle) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 3 (Grenoux)	Gauche	Saint-Baudelle / Moulay Contest / Commer
2	Limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 3 (Grenoux) Limite aval : 200 m amont de l'écluse n° 4 (La Roche)	Gauche	Contest / Commer Commer
3	Limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 4 (La Roche) Limite aval : 200 m amont de l'écluse n° 5 (Boussard)	Gauche	Commer Martigné-sur-Mayenne
4	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 5 (Boussard) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 6 (Corçu)	Gauche	Martigné-sur-Mayenne Martigné-sur-Mayenne
5	limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 6 (Corçu) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 7 (Bas Hambert)	Gauche	Martigné-sur-Mayenne Martigné-sur-Mayenne / St-Germain-d'Anxure
6	limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 8 (les Communes) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 9 (le Port)	Gauche	Martigné-sur-Mayenne / St-Germain-d'Anxure Commer / St-Germain-d'Anxure
7	limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 15 (Moulin Oger) limite aval : 300 m en amont de l'écluse n° 16 (l'Ame)	Gauche	Andouillé / Montfleurs St-Jean-sur-Mayenne
8	limite amont : 700 m en amont de l'écluse n° 17 (la Maignannerie) limite aval : 100 m en amont de l'écluse n° 17 (la Maignannerie)	Gauche	St-Jean-sur-Mayenne St-Jean-sur-Mayenne
8	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 18 (Boisseau) jusqu'au pont de l'autoroute A 81 (Paris-Rennes)	Gauche	St-Jean-sur-Mayenne Changé
10	limite amont : 700 m en aval de l'écluse n° 23 (Cumont) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 24 (Bonne)	Droite	Laval / L'Huisserie L'Huisserie / Entrammes
11	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 24 (Bonne) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 25 (Port Ringéard)	Droite	L'Huisserie / Entrammes L'Huisserie / Entrammes
12	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 25 (Port Ringéard) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 26 (Persigand)	Droite	L'Huisserie / Entrammes Nuillé-sur-Vicoïn
13	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 26 (Persigand) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 27 (Briassé)	Droite	Nuillé-sur-Vicoïn Origné
14	limite amont : 400 m en aval de l'écluse n° 27 (Briassé) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 28 (la Benâtre)	Droite	Origné Origné
15	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 28 (Benâtre) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 29 (Fosse)	Droite	Origné Origné
16	limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 29 (Fosse) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 30 (la Rongère)	Droite	Houssay St-Sulpice
17	limite amont : 200 m en amont de l'écluse n° 30 (la Rongère) limite aval : 200 m en amont du ruisseau d'Oliveau (lieu-dit la Guyonnière)	Droite	St-Sulpice St-Sulpice
18	limite amont : 200 m en aval de l'écluse n° 31 (Neuville) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 32 (la Roche)	Droite	St-Sulpice Loigné-sur-Mayenne
19	limite amont : 300 m en aval de l'écluse n° 36 (Ménil) limite aval : 200 m en amont de l'écluse n° 37 (Fourmusson) à l'exception de la zone où la voie communale 101 (commune de Ménil) longe la rivière (soit sur 800 m vers l'aval à partir de l'intersection avec la RD 267)	Droite	Ménil Ménil
20	limite amont : 300 m en aval du pont routier sur la RD 13 limite aval : Limite des départements Mayenne/Maine et Loire	Droite	Ménil Ménil

**2** Sur le plan d'eau de Saint-Fraimbault-de-Prières, de « la Monnerie » au « Domaine », commune de Saint-Loup-du-Gast en rive gauche.

**3** Sur le plan d'eau de Villiers-Charlemagne, dans la partie située à l'intérieur du village-pêche d'habitations légères et sur 200 m en aval du village-pêche, commune de Villiers-Charlemagne.

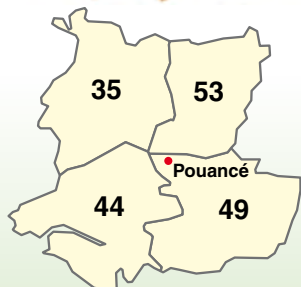
# CARTE HYDROGRAPHIQUE



### Légendes

- Rivières 1<sup>re</sup> catégorie —
- Rivières 2<sup>e</sup> catégorie —
- Rivières 2<sup>e</sup> catégorie domaine public —
- Plans d'eau ●
- Sièges AAPPMA ●

# AQUA 2B



- Vente de poissons d'étang
- Conseils en gestion piscicole
- Prestations de service rachat de pêche (pêches d'étangs)
- Vente d'aliments pour poissons d'étang

## AQUA 2B

La Forge - 49420 POUANCÉ  
Tél. 02 41 92 40 74 - 06 10 36 11 76

Pisciculture de la Quentinière



EARL Montécot

*vous offre ses services  
pour les prochaines saisons :*

- Truites arc-en-ciel de 250 g à 2 kg
- Truites farios de 200 g à 325 g
- Saumons de fontaine selon la disponibilité ainsi que différentes catégories de poissons blancs (gardons, carpes et tanches)

## MONTÉCOT Frédéric

La Quentinière - 53190 DÉSSERTINES  
Tél./Fax 02 43 00 62 55 - Tél. 02 43 00 08 19  
(après 20 h 30)

## CENTRE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE

Le Moulin du Château  
53320 MONTJEAN  
Tél. 02 43 68 90 52  
[www.mayennepeche.fr](http://www.mayennepeche.fr)



Ouvert du mardi au dimanche  
1/2 journée : 8 h - 12 h ou 14 h - 18 h  
■ Journée : 8 h - 18 h



RENAULT



## SARL GARAGE COIPEAULT

*L'entretien sans rendez-vous*

Échappement - Pneumatiques - Freins  
Batteries - Vidange - Amortisseurs  
Remplacement Pare-brise et Réparation  
Achat- Vente - Neuf et occasion

Z.A. Rue des Rouliers - 53810 CHANGÉ  
Fax 02 43 56 72 52

**Tél. 02 43 53 22 44**

# Les AAPPMA du département

Le peuplement piscicole des AAPPMA n'est pas une liste exhaustive !

## AAPPMA d'Ahuillé

Bassin du Vicoin



### Dépositaire

Bar restaurant « Le Muss Pot » Ahuillé

**Président** M. PEREZ - 02 43 69 12 61

### Cours d'eau principal

- Ruisseau la Paillardière :  
amont du plan d'eau de la Paillardière  
(Ahuillé) au lieu dit « Coudoie » (Ahuillé)

Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet

Perche

Gardon

Fête de la pêche :  
31 mai 2014



La Paillardière

## AAPPMA d'Alexain-Martigné

Bassin de la Mayenne



**Président** M. CHESNAY - 02 43 00 43 27

### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (3 km) : barrage de « Corçu »  
(Martigné-sur-Mayenne)  
au barrage de « Le Port » (Sacé)
- L'Anxure (1,5 km) : en aval du plan d'eau  
de Château Marigny (St-Germain-d'Anxure)  
à la confluence de la Mayenne

Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



Brochet

Sandre

Perche

Brème

Carpe

Silure

Gardon

Anguille

Peuplement piscicole du cours d'eau (Anxure)



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chevesne

### Dépositaires

Café l'Alexain

Alexain

Café Chez Sam

Commer

Futura Fishing

St-Germain-d'Anxure

Café PMU Le Pourquoi Pas

Martigné-sur-Mayenne



La Mayenne

# AAPPMA d'Ambrières-les-Vallées

Bassins de la Mayenne, de la Colmont et de la Varenne

**Président** M. CHAUVIÈRE - 06 79 63 39 58

## Cours d'eau principaux

- La Colmont (5 km) : lieu-dit « La Courbe » (Oisseau) à la Confluence de la Mayenne
- La Mayenne (10 km) : lieu-dit « Les Mortiers » au lieu-dit « Pont Laudry » (Ambrières-les-Vallées)
- La Varenne (10 km) : confluence ruisseau du Froulay à l'amont du Lac de Haute Mayenne



## Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



## Peuplement piscicole du cours d'eau (Colmont/Varenne)



## Dépôtaires

Maison de la Presse	Ambrières-les-Vallées
Camping des Vaux	Ambrières-les-Vallées
Office de Tourisme	Ambrières-les-Vallées
Café « chez Fanny »	Le Pas
Garage automobile	Chantrigné
Café	Cigné
Café restaurant	La Haie-Traversaine



# AAPPMA d'Andouillé

Bassins de la Mayenne et de l'Ernée

**Président** M. GALARD - 02 43 69 71 70

## Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) : barrage « du Port » (Sacé) au barrage de « Boisseau » (St-Jean-sur-Mayenne)
- L'Ernée (8 km) : de la D123 lieu-dit « Le Rocher » à la confluence de la Mayenne



## Dépôtaires

Café des Sports	Andouillé
Fleuriste « Rose Vanille »	Andouillé
Restaurant « Le petit Saint-Germain »	St-Germain-le-Fouilloux
Restaurant « La Centaurée »	St-Germain-le-Guillaume
Monsieur Bouget	Louverné
Restaurant « La Guinguette »	Montfleurs
Boulangerie « Au délice de St-Jean »	St-Jean-sur-Mayenne

**Fête de la pêche : 31 mai 2014**

## Plan d'eau

- Le Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume

## Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



## Peuplement piscicole du plan d'eau



## Peuplement piscicole du cours d'eau (Ernée)





## AAPPMA d'Argentré

Bassin de la Jouanne

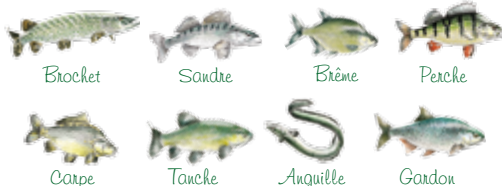


**Président** M. GOUGET - 02 43 37 37 32

### Cours d'eau principal

- La Jouanne (15 km) :  
Moulin de la Valette (Saint-Cénére)  
au lieu-dit « Moulin de Pochard » (Bonchamp)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Dépositaires

Tabac presse	Argentré
Café « Chez Juliette »	Argentré
Fleuriste « Méli Mélo Fleurs et déco »	Bonchamp
Bar tabac « Le Central »	Bonchamp
Café brasserie	Louvigné



La Jouanne

## AAPPMA de Bais

Bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et de l'Aron



**Président** M. TURMEAU - 02 43 37 90 11

### Cours d'eau principaux

- L'Aron (6 km) : des sources à l'affluence du ruisseau du « Petit Oisilly »
- L'Orthe (10 km) : des sources à la D203 au lieu-dit « La Jutonnaire »
- La Vaudelle (10 km) : des sources à la RD240

### Peuplement piscicole du cours d'eau



**Fête de la pêche :**  
1<sup>er</sup> juin 2014

### Dépositaires

Bar tabac « Le Rochard »	Bais
Hôtel restaurant « Le Lion d'Or »	Bais
Coccimarket	Bais
M. Turmeau (président)	Bais
Café brasserie	St-Martin-de-Connée
Bar épicerie « Le Montaigu »	Hambers
Café des sports	Jublains



L'Orthe

## AAPPMA de **Ballée**

*Bassins de l'Erve et de la Vaige*



**Président** M. BRECHAUD - 02 43 98 60 05

### Cours d'eau principaux

- L'Erve (6 km) :  
lieu-dit « Moulin de Rousson »  
au lieu-dit « Mère Fontaine »
- La Vaige (4 km) :  
lieu-dit « Moulin de Pivert »  
au lieu-dit « Maison Rouge »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Gardon



Carpe



L'Erve

### Dépositaires

Hôtel restaurant	Ballée
Mairie	Bouessay



Le Vicoin



## AAPPMA de **Bourgneuf-la-Forêt**

*Bassin du Vicoin*

**Président** M. PAILLARD - 02 43 02 00 01

### Cours d'eau principal

- Le Vicoin

**Fête de la pêche :**  
1<sup>er</sup> juin 2014

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Carpe



Gardon

### Dépositaire

Restaurant « L'Alica » Bourgneuf-la-Forêt



## AAPPMA de Bourgon

*Bassin de la Vilaine*



**Président** M. LOUIN - 02 99 76 70 84

### Cours d'eau principaux

- Ruisseau La Vilaine (6 km) :  
lieu-dit « Moulin de Pont Lambaré »  
au lieu-dit « Moulin de Troton »
- Ruisseau de l'Épronnière (5 km) :  
lieu-dit « Moulin de Besnard »  
au lieu-dit « Moulin de Troton »

### Peuplement piscicole du cours d'eau (Vilaine)



Tuite Fario



Tuite Arc en ciel



Gardon



Vairon



Tanche



Anguille

### Dépôtaires

Boulangerie « Granger »	Bourgon
Bar « Le Skipper »	Saint-Pierre-la-Cour
Restaurant	
« La Gourmandise »	La Croixille
Bar tabac « Le Saint-Pierre »	Saint-Pierre-la-Cour



L'Épronnière

## AAPPMA de Chailland

*Bassin de l'Ernée*



**Président** M. CHEDMAIL - 02 43 01 82 20

### Cours d'eau principal

- L'Ernée (4 km) :  
lieu-dit « Le Pont de la Claire » (Chailland)  
au lieu-dit « Houdeot »  
(Saint-Germain-le-Guillaume)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Tuite Fario



Tuite Arc en ciel



Cherlesne



Barbeau



Vairon



Anguille

### Dépôtaires

Agrial	Chailland
Café « Le Saint Germain »	Chailland
Hôtel des Voyageurs	Chailland



L'Ernée

## AAPPMA de Chammes

### Bassin de l'Erve



**Président** M. PLUMAS - 02 43 01 46 38

#### Cours d'eau principal

- L'Erve (7 km)

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



L'Erve

#### Dépositaires

Café « Le Camésien »  
Agrial

Chammes  
Mézanagers



La Mayenne

## AAPPMA de Changé

### Bassin de la Mayenne



**Président** M. BRUNET - 02 43 56 71 43

#### Cours d'eau principal

- La Mayenne (6 km) :  
barrage de « Boisseau » (St-Jean-su-Mayenne)  
au pont de Pritz (Laval)

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Carpe



Silure



Gardon



Brème



Anguille

#### Dépositaires

Bar PMU « Le Galop »  
Décathlon

Changé  
Changé

## AAPPMA de Château-Gontier

Bassin de la Mayenne



**Président** M. DUBOIS - 02 43 70 21 63

### Cours d'eau principal

- La Mayenne (27 km) : barrage de « La Rongère » (St-Sulpice) à la limite du département 53/49

### Plan d'eau

- La Petite Roche à Azé

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Peuplement piscicole du plan d'eau



### Dépositaires

Monsieur Aubin (magasin de pêche)	Château-Gontier
Café tabac M. Mendiant	Azé
Café tabac M. Jahier	Daon
Village vacances Villiers-Charlemagne	Villiers-Charlemagne



La Mayenne

## AAPPMA de Châtillon-sur-Colmont

Bassin de la Colmont



**Président** M. DRAULT - 02 43 00 20 53

### Cours d'eau principal

- La Colmont (3 km) : lieu-dit « La Grande Gesberdière » (affluence ruisseau de Heussevin) au lieu-dit « La Ponière du Moulin »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Fête de la pêche :  
31 mai 2014

### Dépositaires

Monsieur Drault Rolant	Châtillon-sur-Colmont
Épicerie	Châtillon-sur-Colmont
Restaurant « Le Relais Saint-Georges »	Saint-Georges-Buttavent
Boulangerie	Saint-Georges-Buttavent



La Colmont

# AAPPMA de Chémeré-le-Roi - Saulges

Bassin de l'Erve



**Président** M. DE VITTON - 02 43 98 66 70

## Cours d'eau principal

- L'Erve (10 km) :  
lieu-dit « Grotte Margot »  
(Thorigné-en-Charnie)  
au lieu-dit « Moulin de Rousson »  
(Chémeré-le-Roi)



## Peuplement piscicole du cours d'eau



**Fête de la pêche :**  
31 mai 2014

## Dépositaires

Mairie	Chémeré-le-Roi
Site des grottes (point d'information)	Thorigné-en-Charnie



# AAPPMA de Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet

Bassin de l'Oudon

**Président** M. Lussot - 02 43 06 82 30

## Cours d'eau principal

- Le Chéran (10 km) :  
lieu-dit « Le Buisson »  
limite commune de Saint-Aignan-sur-Roë  
à la limite commune de Renazé

## Peuplement piscicole du cours d'eau



## Dépositaires

Bar « Le Chêne Vert »	Congrier
Bar restaurant « Le Saturnin »	Saint-Saturnin-du-Limet

# AAPPMA de Cossé-en-Champagne / Épineux-le-Séguin

Bassin de la Sarthe



**Président** M. FORTIN - 02 43 98 64 75

## Cours d'eau principal

- Le Treulon (20 km) :  
limite A81 au lieu-dit « La Cosnuère »  
au lieu-dit « La Morinière »



## Peuplement piscicole du cours d'eau



Perche



Gardon



Vairon



Brochet

## Dépôtaires

Café restaurant épicerie Cossé-en-Champagne  
Monsieur Fortin Jean-Luc Épineux-le-Séguin



Le Treulon

# AAPPMA de Cossé-le-Vivien

Bassin de l'Oudon



**Président** M. HERIVEAU - 02 43 98 89 84

## Cours d'eau principal

- L'Oudon (6 km) : lieu-dit « Moulin de la Roche »  
au lieu-dit « Le Censelaie »

## Plan d'eau

- Bel-Air

## Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Gardon



Tenche



Carpe



Perche



Chevesne



Anguille

## Peuplement piscicole du plan d'eau



Gardon



Tenche



Carpe

## Dépôtaires

Librairie « L'Écritoire » Cossé-le-Vivien  
Café tabac « Carré d'As » Cossé-le-Vivien



L'Oudon

# AAPPMA de Craon

## Bassin de l'Oudon



**Président** M. PAILLARD - 02 43 06 04 67

### Cours d'eau principaux

- L'Oudon (18 km) : lieu-dit « Blochet » (Livré-la-Touche) au lieu-dit de « Courbure » jusqu'à « Treize Vouges » (Bouchamp-les-Craon)
- L'Uzure (17 km) : barrage de la Rincerie (La Selle-Craonnaire) au lieu-dit « l'Île Tison » (Craon)
- L'Hière (16 km) : barrage de Caugin (Simplé) au barrage de l'Épinay (Chérancé)
- La Pelterie : lieu-dit « Moulin Neuf » (Ballots) au lieu-dit « Le Haut Parvis » (Ballots)
- La Mée : lieu dit « La Chulière » (Ballots) au lieu dit « la Vallée » (Ballots)

### Plan d'eau

- Mûrier
- La Drapellière

### Peuplement piscicole du cours d'eau et des plans d'eau



La Mée

### Dépositaires

Les Boutiques de Catena	Craon
Espace Terrena	Craon
Gamm Vert	Craon
Café « La Renaissance »	Ballots
Café des sports	La Selle Craonnaise
Bar « Le Tournesol »	Niaffes



La Vaige



# AAPPMA de La Crotte/Meslay

## Bassin de la Vaige

**Président** M. TIRATAY - 06 80 65 71 46

### Cours d'eau principaux

- La Vaige : Pont de la Bazouge (Chéméré-le-Roi) au Pont de Préau D573
- Le Vassé (10 km) : de Meslay-du-Maine à la limite de la commune de La Crotte

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Dépositaire

Café du centre Meslay-du-Maine



## AAPPMA de **Cuillé**

*Bassin de la Seiche*



**Président** M. LAIGNEAU - 02 43 06 57 74

### Cours d'eau principal

- La Seiche (4 km) :  
Pont de Gennes-sur-Seiche  
au lieu-dit « Le Haut Fourneau » (Cuillé)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Dépositaire

Bar des sports

Cuillé



La Seiche

## AAPPMA d'**Entrammes**

*Bassin de la Jouanne*

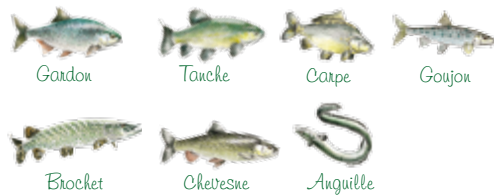


**Président** M. VENGEANT - 02 43 98 06 13

### Cours d'eau principal

- La Jouanne : lieu-dit « Rochevier »  
à la confluence de la Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Dépositaire

Café « Le Bréon »

Entrammes



La Jouanne



# AAPPMA d'Ernée

## Bassin de l'Ernée



**Président** M. RENAULT - 02 43 05 74 63

### Cours d'eau principal

- L'Ernée et ses affluents (75 km) : lieu-dit « Le Pont chevalier » au lieu-dit « La Réauté »

### Plan d'eau

- Le Bourg

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Vairon



Chevesne



Spirlin



Écrevisse

### Peuplement piscicole du plan d'eau



Truite Arc en ciel



Gardon

### Dépôtaires

Magasin Cornu	Ernée
Agrial	Ernée



L'Ernée



Le Goué



# AAPPMA de Fougerolles-du-Plessis

## Bassin de l'Airon

**Président** M. GARNIER - 02 43 05 57 32

### Cours d'eau principal

- Ruisseau du Moulin du Pré (12 km) : des sources à la confluence de l'Airon au lieu-dit « L'Habit »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Goujon

### Dépôtaires

Le Bar à K	Fougerolles-du-Plessis
------------	------------------------

## AAPPMA de La Futaie

### Bassin de l'Airon



**Président** M. BEAUMONT - 02 43 05 61 71

#### Cours d'eau principal

- La Futaie :  
des sources au Château de « Mausson »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Cherlesne



Vairon



Goujon

#### Dépositaires

Café tabac « chez Lydie » Montaudin

Café « le Saint Amour » Pontmain



La Futaie

## AAPPMA de Gorrion

### Bassin de la Colmont



**Fête de la pêche :**  
31 mai 2014

**Président** M. BETTON - 02 43 08 65 02

#### Cours d'eau principal

- La Colmont et ses affluents (150 km) :  
lieu-dit « Pont Lesbois »  
au lieu-dit « Le Bas Noyer »  
et lieu-dit « Le Pont Martin »  
au lieu-dit « Pont Lesbois »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Cherlesne



Vairon



Barbeau



Goujon

#### Dépositaires

Bar des sports

Gorrion

Au fournil Brécéen

Brécé



La Colmont

## AAPPMA de **Grazay**

### *Bassin de l'Aron*



**Président** M. FRETARD - 02 43 03 37 90

#### **Cours d'eau principal**

- L'Aron (3 km) :  
300 m en amont  
du Moulin de Blanchard à 100 m  
avant « La Basse Rivière »  
au lieu-dit « Le Vieux Moulin »

#### *Peuplement piscicole du cours d'eau*



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



L'Aron

#### **Dépositaires**

Café « Le P'tit Grazéen » Grazay

Café « Le Saint Anne » Marcillé-la-Ville



L'Aisne

## AAPPMA de **Javron-les-Chapelles**

### *Bassin de l'Aisne*



**Président** M. MARQUE - 02 99 44 74 27

#### **Cours d'eau principal**

- L'Aisne (20 km) :  
lieu-dit « Pont de l'Aisne »  
au lieu-dit « La Motte »

#### *Peuplement piscicole du cours d'eau*



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon

#### **Dépositaire**

Bar « Le Javron »

Javron-les-Chapelles

## AAPPMA de Landivy

### Bassin de l'Airon

**Président** M. POIDVIN - 02 43 05 40 05

#### Cours d'eau principaux

- L'Airon (15 km) : lieu-dit « Les Louvettes » au lieu-dit « Moulin de l'Habit » (Savigny-le-Vieux)
- La Cambre (11 km) : lieu-dit « Bois de Chanvre » (Landivy) au lieu-dit « Moulin de L'Habit » (Savigny-le-Vieux)

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



#### Dépositaire

Bar Le Louisiane

Landivy



L'Airon

## AAPPMA de Larchamp

### Bassin de l'Ernée



**Président** M. TROIS - 02 43 05 33 53

#### Cours d'eau principaux

- L'Ernée (5 km) : aval lieu-dit « La Roche Fourreau » au lieu-dit « Le Grand Val »
- Ruisseau de Rollon (8 km) : des sources, proximités du lieu-dit « La Mortinière » au lieu-dit « La Reboursière »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Goujon

#### Dépositaire

Madame Blanchet

Larchamp



Le Rollon



## AAPPMA de Lassay-les-Châteaux

Bassin de la Mayenne

**Président** M. BEUNARD - 02 43 00 81 04



### Cours d'eau principal

- Le Lassay (7 km) :  
des sources à 1 km avant  
La confluence de la rivière La Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Le Lassay

### Dépositaires

Café PMU	Lassay-les-Châteaux
Fleuriste décorateur	Lassay-les-Châteaux



La Mayenne



## AAPPMA de Laval

Bassin de la Mayenne

**Président** M. AMBROISE - 06 07 23 57 56

### Cours d'eau principal

- La Mayenne (26 km) : pont de Pritz (Laval)  
au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill carnassiers entre le barrage de Bootz  
et celui du centre à Laval

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Carpe



Silure



Brème



Gardon



Anguille

### Dépositaires

Belles Rives	Laval
Bar Madame Rouzière	Laval
Laval Pêche	Laval
Alternativ' pêche	Laval
Le Beyeul	Origné

# AAPPMA de Livré-la-Touche

## Bassin de l'Oudon



### Dépositaire

Monsieur Morineau

Livré-la-Touche

**Président** M. CHATELIER - 02 43 06 14 09

### Cours d'eau principaux

- L'Oudon (7 km) : « barrage de l'Isle » au lieu-dit « Blochet »
- La Mée (4 km) : lieu-dit « L'Épronnière » à la confluence de l'Oudon

### Peuplement piscicole du cours d'eau



**Fête de la pêche :  
31 mai 2014**



# AAPPMA de Mayenne

## Bassins de la Mayenne et de l'Aron



**Président** M. CHORIN - 02 43 00 85 99

### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (18 km) :  
limite aval du plan d'eau de Saint-Fraimbault au barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne)
- L'Aron (42 km) :  
Pont des Aulnais à la Haute Rivière et lieu-dit « Vieux Moulin » à la confluence de la Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



### Peuplement piscicole du cours d'eau (Aron)



**Fête de la pêche :  
31 mai 2014**



### Dépositaires

Mayenne Pêche	Mayenne
Aux Bonnes Affaires	Mayenne
Bar-Tabac « Le Saint-Martin »	Mayenne
Restaurant « La Chaumière »	La Chapelle-au-Riboul
Bar-Tabac « Le Lion d'Or »	Aron

## AAPPMA de **Méral**

*Bassin de l'Oudon*



**Président** M. FOURRÉ - 02 43 98 97 98

### Cours d'eau principal

- L'Oudon (5 km) : aval du plan d'eau de la Guéhardière au lieu-dit « Moulin de la Place »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



L'Oudon

### Dépôtaires

Épi Service	Méral
Bar « Le Méralais »	Méral

**Fête de la pêche enfants :**  
31 mai 2014

**Fête de la pêche adultes :**  
1<sup>er</sup> juin 2014



Le Vicoin



## AAPPMA de **Montigné-le-Brillant**

*Bassin du Vicoin*

**Président** M. MARCHAND - 02 43 98 37 69

### Cours d'eau principal

- Le Vicoin (15 km) : lieu-dit « Le Petit Vauraimbault » au lieu-dit « La Chouannerie »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



### Dépôtaires

Café restaurant « Le Pétoulet »	Montigné-le-Brillant
------------------------------------	----------------------



## AAPPMA de Montjean

Bassin de l'Oudon

**Président** M. BONY - 02 43 02 46 62

### Cours d'eau principal

- L'Oudon (4 km) :  
de l'entrée du bourg de Montjean  
au lieu-dit « La Rousselière »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Perche



Gardon



Tanche



### Dépositaire

Le Pos' Café

Montjean



L'Oudon

## AAPPMA de Montsûrs

Bassin de la Jouanne

**Président** M. MARCHAND - 02 43 02 23 16

### Cours d'eau principal

- La Jouanne :  
aval de la station de pompage  
au lieu-dit « Le Pont » (Saint-Cénéry)



### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Gardon



Tanche



Carpe



Chevesne



Anguille



Goujon

### Dépositaires

Symphonie Florale

Madame Houdu

Monsieur Lelong

Montsûrs

Deux Évailles



La Jouanne



## AAPPMA de Neuilly-le-Vendin

*Bassin de la Mayenne*

**Président** M. RABINEAU - 02 43 08 59 90



### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) : lieu-dit « Mirçon » au Pont de Couterne
- L'Anglaise (7 km) : lieu-dit « Beladé » à la Mayenne
- L'Aisne : du Château de la Motte à la confluence avec la Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Anc en ciel



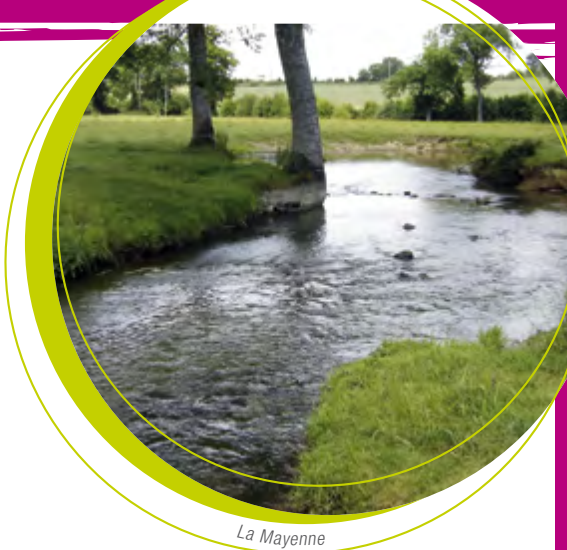
Cheltesne



Vairon



Goujon



La Mayenne

### Dépositaires

Épicerie	Neuilly-le-Vendin
Boulangerie	Madré
Restaurant	Saint-Julien-du-Terroux



La Vicoin



## AAPPMA de Nuillé-sur-Vicoïn

*Bassin du Vicoïn*

**Président** M. COLLET - 02 43 98 05 62

### Cours d'eau principal

- Le Vicoïn (3 km) : lieu-dit « Rimacé » au lieu-dit « Moulin de la Roche »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Gardon



Perche



Cheltesne

**Fête de la pêche :  
31 mai 2014**

### Dépositaire

Bar du Luget Nuillé-sur-Vicoïn

## AAPPMA de Oiseau

### Bassin de la Colmont



**Président** M. MARTEL - 02 43 04 44 18

#### Cours d'eau principal

- La Colmont

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Tuite Fario



Tuite Arc en ciel



Gardon



Chevesne



Vairon



Écrevisse



Barbeau

#### Dépositaire

Bar tabac Chapron Oiseau



La Colmont

## AAPPMA de Parné-sur-Roc

### Bassin de l'Ouette



**Président** M. POIRIER - 02 43 98 02 11

#### Cours d'eau principal

- L'Ouette (13 km) :  
lieu-dit « Moulin de la Hune » (Bazougers)  
au pont de l'Ouette RN 162

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Carpe



Perche



Anguille



Tanche



Vairon



Brochet



Gardon

#### Dépositaires

Bar « Le Parné » Parné-sur-Roc

Bar « Pit et Pat » Forcé

Bar tabac « Plessis » Bazougers



L'Ouette

Fête de la pêche :  
31 mai 2014

## AAPPMA de **Port-Brillet**

### Bassin du Vicoin



**Président** M. HODMOND - 02 43 68 86 12

#### Cours d'eau principal

- Le Vicoin (5 km) :  
lieu-dit « La Petite Prise »  
(Bourgneuf-la-Forêt) au lieu-dit « Le Boisjoli »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Gandon



Brochet



Perche



Chevesne



Le Vicoin

#### Dépositaires

Café « Le P'tit Bar »	Port-Brillet
Bureau de tabac	Port-Brillet
Café « Le Coloquinte »	Port-Brillet



La Mayenne

## AAPPMA de **Pré-en-Pail**

### Bassin de la Mayenne



**Président** M. MAREAU - 02 43 03 16 58

#### Cours d'eau principal

- La Mayenne (10 km) :  
des sources au lieu-dit « Houdinière »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Goujon



Vairon



Chevesne

**Fête de la pêche :**  
**31 mai 2014**

#### Dépositaire

Café PMU « Le Normandie » Pré-en-Pail

## AAPPMA de Renazé

Bassin de l'Oudon



**Président** M. BLERIOT - 02 43 06 81 08

### Cours d'eau principaux

- L'Hière
- L'Oudon
- Le Cheran

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Anguille



Gardon

### Dépôtaires

Café « Le Kortès »	Renazé
« Le Chin's Bar »	Renazé
Bricomarché	Renazé



L'Oudon

## AAPPMA de Le Ribay

Bassin de l'Aisne



**Président** M. BOUVRY - 06 78 92 15 65

### Cours d'eau principal

- L'Aisne (13 km)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vainon



Goujon

Fête de la pêche :  
1<sup>er</sup> juin 2014

### Dépôtaires

Bar des sports	Le Ribay
----------------	----------



L'Aisne

# AAPPMA de Saint-Aignan-sur-Roë

*Bassin de l'Oudon*

**Président** M. PECOT - 02 43 06 63 97

## Plan d'eau

- Centre bourg



## Peuplement piscicole du plan d'eau



Brochet



Bremes



Tanche



L'Usure

## Dépositaire

Magasin cadeaux  
de Madame Lepescheux Saint-Aignan-sur-Roë



Le Vicoin

## Dépositaire

Bar des sports	Saint-Berthevin
Bar tabac « Le Colibri »	Le Genest Saint-Isle

# AAPPMA de Saint-Berthevin - Le Genest-Saint-Isle

*Bassin du Vicoin*



**Président** M. LOISEAU - 02 43 69 05 81

## Cours d'eau principal

- Le Vicoin (16 km) : du ruisseau de l'Abbaye de Clermont (route d'Olivet) au lieu dit « la grande chouanière » (commune de Saint-Berthevin)

## Peuplement piscicole du cours d'eau



Gardon



Perche



Cherhesne



Vairon



Goujon



Brochet

## AAPPMA de Saint-Calais-du-Désert

*Bassin de la Mayenne*

**Président** M. BOURG - 02 43 03 02 63



### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (6 km)
  - L'Aisne (5 km)
  - Le Teilleul (5 km)  
au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill truite sur le Teilleul en aval du Bois de Triage

### Peuplement piscicole du cours d'eau



La Mayenne

## AAPPMA de Saint-Denis-de-Gastines

*Bassins de l'Ernée et de la Colmont*

**Président** M. TREHET - 02 43 00 54 70



### Cours d'eau principaux

- L'Ernée (commune de Carelle)
- L'Yvois (commune de Carelles)
- L'Oscence (commune de Saint Denis de Gastines)
- Messendières et La Perche (commune de Vautorte)

**Fête de la pêche :  
31 mai 2014**

### Peuplement piscicole du cours d'eau



L'Ernée

**Ecole de pêche à partir de 8 ans.  
Inscription à partir de 14h  
le mercredi 5 mars 2014.**

### Dépositaires

Bar tabac journaux      Saint-Denis-de-Gastines  
Bar « Karel City »      Carelles

## AAPPMA de Saint-Pierre-des-Nids

*Bassins de l'Ornette et de la Sarthe*

**Président** M. MEZERETTE - 02 43 03 52 27



### Cours d'eau principaux

- Le Terrançon
  - L'Ornette
  - La Sarthe
- Parcours mouche no kill sur la rivière La Sarthe au lieu dit les Toyères

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chevesne



Vairon



Écrevisse



L'Ornette



### Dépositaires

Presse Lire Ecrire Offrir	Saint-Pierre-des-Nids
Motoculture Frileux	Saint-Pierre-des-Nids
Bar du Centre	Saint-Pierre-des-Nids



L'Erve



## AAPPMA de Sainte-Suzanne

*Bassin de l'Erve*

**Président** M. FOUQUERAY - 02 43 01 70 74

### Cours d'eau principal

- L'Erve

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Chevesne

### Dépositaires

Hôtel restaurant « Beauséjour »	Sainte-Suzanne
Crêperie «La Halte Médiévale»	Sainte-Suzanne
La Nicotiane	Sainte-Suzanne

**Fête de la pêche :  
1<sup>er</sup> juin 2014**





## AAPPMA de Villaines-la-Juhel

*Bassins du Merdereau, de la Vaudelle et de l'Ornette*

**Président** M. PIAU - 02 43 30 32 57



### Cours d'eau principaux

- Le Merdereau (40 km) :  
route de Loupfougères au pont de Fer
- La Vaudelle (40 km) :  
de Saint-Thomas-de-Courcier  
au Bas du Bourg de Saint-Mars
- L'Ornette (20 km) : lieu-dit « La Haie d'Anette »  
à la limite de Saint-Pierre-des-Nids

### Peuplement piscicole du cours d'eau



**Fête de la pêche :  
31 mai 2014**



Le Merdereau

## AAPPMA de Voutré

*Bassins de l'Erve et de la Jouanne*

**Président** M. LERAY - 02 43 01 72 76



### Cours d'eau principaux

- L'Erve (12 km) : des sources (Virmarcé)  
à « Pont de l'Erve » (Voutré)
- La Jouanne (7,5 km)

**Fête de la pêche :  
1<sup>er</sup> juin 2014**

### Plans d'eau

- Le Gué de Selle
- Neau
- Grouteau

### Dépositaires

Super U	Évron
Intermarché	Évron
CAM	Évron
Agrial	Évron
Bar PMU	Évron
Relais du Gué de Selle	Mézangers
Bar Épicerie « Près de chez moi »	Mézangers
Bar restaurant « Le Sportive »	Neau
Café PMU le RG	Voutré
Épicerie Vival	Voutré
Restaurant « La Forge »	St-Georges-sur-Erve
Boulangerie	Ste-Gemmes-le-Robert
Bar restaurant « Chez Annie »	St-Christophe-du-Luat

### Peuplement piscicole des cours d'eau



### Peuplement piscicole des plans d'eau



L'Erve

# Parcours « no kill » carnassiers sur la Mayenne

Depuis janvier 2013, le bief de la Mayenne compris entre les barrages de « Bootz » et le barrage du « Centre » sur la commune de Laval, est, par arrêté préfectoral, classé pêche en « no kill » sur tous les carnassiers. Leur remise à l'eau est obligatoire peu importe leur taille.

Les pêcheurs recherchant ces espèces doivent impérativement pratiquer aux leurres ou à la mouche avec hameçons sans arpillons ou, à défaut, avec les arpillons écrasés. **Pour rappel, il est également OBLIGATOIRE, après chaque sortie pêche sur ce parcours, et même en cas de bredouille, de remplir une fiche capture.**

Vous pouvez vous les procurer auprès des détaillants d'articles de pêche de Laval, aux maisons éclusières en période d'ouverture, et sur le site internet de la Fédération en version imprimable ou à remplir en ligne.

Celle-ci permettra à la Fédération et à l'AAPPMA de Laval d'avoir un suivi sur la fréquentation du parcours, l'évolution de la population de carnassiers, et ainsi adapter sa gestion au plus près des attentes des pêcheurs.

Plusieurs belles prises, en brochet et sandre, ont déjà été faites sur le secteur, et sont bien évidemment retournées à l'eau.

Concernant les autres techniques (coup, carpe, ...), il n'y a pas de changement de réglementation. Les pêcheurs peuvent pratiquer leur loisir en toute quiétude.

 **FÉDÉRATION DE LA MAYENNE  
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE** 

*Carte de pêche obligatoire*  
**AAPPMA de LAVAL**

**PARCOURS DE PÊCHE  
NO KILL CARNASSIERS**

*Remise à l'eau des poissons obligatoire*

Fiche à déposer obligatoirement (**même en cas de bredouille**)  
chez les détaillants d'articles de pêche de Laval, aux maisons  
éclusières des barrages de Bootz et du centre, ou à la  
Fédération.

Fiche : NET  
Date : ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
Nom et Prénom : .....  
Ville : .....

**PRISES**

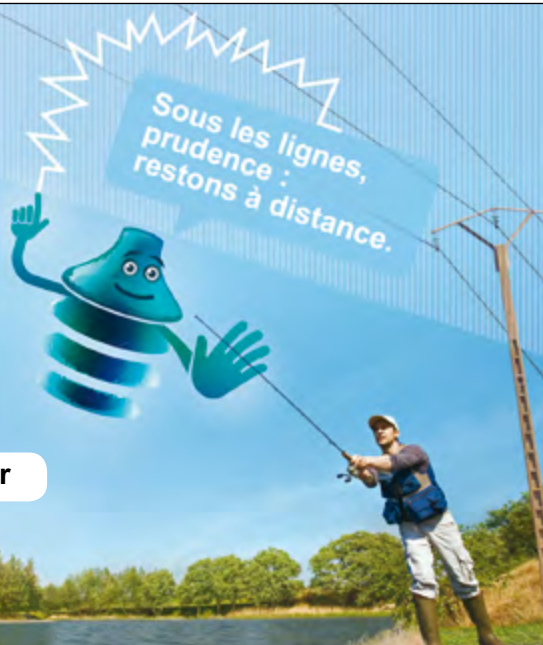
Nombre total : .....

Espèces	Taille (en cm)

## Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)



## **C'EST PARCE QUE L'EAU EST À TOUS, QU'ON DOIT TOUS S'EN OCCUPER.**

Le regard de la société sur l'eau change. Les citoyens demandent toujours plus d'information. Les municipalités souhaitent s'impliquer davantage. Après deux ans de concertation pour imaginer collectivement le futur de l'eau, Lyonnaise des Eaux propose d'agir dans un nouveau cadre de gouvernance : plus de pouvoir de contrôle pour les municipalités, plus de partenariat, plus d'information pour les habitants.

**LYONNAISE DES EAUX LANCE LE CONTRAT POUR LA SANTÉ DE L'EAU.**  
[www.contratpourlasantedeleau.fr](http://www.contratpourlasantedeleau.fr)



DES IDÉES NEUVES POUR L'EAU

## **BAC PRO G.M.N.F. Gestion Milieux Naturels et Faune**

**Option Pêche :  
3 H par semaine**

**PORTES OUVERTES  
15 FEVRIER et  
5 AVRIL 2014**



*Améliorez vos techniques de pêche en rivière !*

- Points supplémentaires pour le bac
- Nombreux stages et chantiers
- Suivi de la faune sauvage
- Techniques d'entretien



**ROCHEFEUILLE MAYENNE - ERNEE**  
[www.rochefeuille.net](http://www.rochefeuille.net) 02 43 04 11 73



PARTENAIRE DES  
ASSOCIATIONS

**AVEC LE CRÉDIT MUTUEL  
COMME PARTENAIRE,  
JE M'IMPLIQUE DANS LA VIE DE MON  
ASSOCIATION EN TOUTE SÉRÉNITÉ,  
ÇA CHANGE TOUT.**

Édité par la Caisse fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - RCS LAVAL B 556 650 208 - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.

**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

# VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'IDÉES QUI FONT **MOUCHE** ?



Depuis 1987,  
une équipe consciencieuse,  
un matériel performant,  
des projets pour l'avenir.

## UNE AGENCE FACILE A VIVRE



### CONSEIL

Plan de communication  
Plan média  
Audit positionnement  
Conseil en imprimerie  
...



### STUDIO MULTIMÉDIA

E-commerce, e-learning  
Application web personnalisée  
Extranet, intranet  
E-mailing  
...



### STUDIO GRAPHIQUE

Identité graphique  
Catalogue, brochure  
Packaging  
Stand  
...



### STUDIO PHOTO

360°/visite virtuelle  
Prise de vue en studio  
Création d'ambiance  
Reportage photo  
...



**Soyez prêts  
le matin  
de l'ouverture...**

**La Pêche, c'est en ligne !**


**CLIQUEZ**



**IMPRIMEZ**



**PÊCHEZ**



Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

